

Quand il faut d'urgence organiser l'urgence



Plus question de jeux, de repas collectifs, d'activités partagées pour les enfants et les familles. Le 17 mars, tout a basculé. Certaines personnes ont précipitamment quitté les lieux, d'autres se sont perdues dans des démarches administratives impossibles. Le vide institutionnel s'est révélé béant.

© New Africa / AdobeStock

Par **Cécile Poulailon**, éducatrice sociale, Centre d'hébergement d'urgence pour mineurs accompagnés, Association Païdos, Genève

Lundi après-midi du 9 mars 2020. Journée de colloque au centre d'hébergement d'urgence pour mineurs accompagnés, HUMA. L'ordre du jour concerne majoritairement l'organisation des futurs événements pour les enfants. Le centre est alors accessible aux familles pour une mise à l'abri nocturne et un accompagnement psycho-pédagogique par le biais d'animation d'activités pour les enfants et d'un soutien psychologique à destination des familles.

Une semaine plus tard, le centre passe en ouverture continue et l'ordre du jour aborde des questions relatives aux mesures sanitaires, à la révision des horaires de travail de l'équipe ainsi qu'à la réorganisation complète des temps collectifs. Il faut organiser d'urgence l'urgence. Il n'est pour l'instant plus question de jeux, de repas collectifs ou d'activités.

Courir dans un film mis sur pause

Deux mois après, la population du centre a beaucoup changé. Une partie des personnes accueillies précédemment a précipitamment quitté les lieux, de peur de ne plus pouvoir retourner librement auprès des leurs. Les places libérées sont rapidement attribuées à d'autres familles. L'HUMA se trouve alors majoritairement occupé par des personnes venant d'Amérique Latine, souvent présentes à Genève depuis plusieurs mois ou années. Peu représentées dans le paysage institutionnel genevois, ces personnes qui ont jusqu'à présent (sur)vécu grâce au réseau communautaire et personnel doivent alors demander l'aide des institutions.

Tandis que le monde se met sur pause et que les plus optimistes saluent les bienfaits d'un rythme de vie plus lent, les habitant·e·s du lieu se lancent dans un marathon empreint d'angoisses collectives relatives à la pandémie et de peur de voir leur situation déjà précaire se dégrader encore davantage.

Même si leur présence durant le semi-confinement ne compte pas dans les trois mois d'hébergement maximaux, la durée de prise en charge est vite écoulée. Toutes les institutions ne se déconfinent pas en même temps et les démarches administratives traînent en longueur. Que faire lorsque l'entrée en matière d'une institution dépend de documents fournis par une autre et que celle-ci n'a pas encore repris son rythme habituel ? Coincées dans un vide institutionnel, les habitant·e·s du centre courent dans un film qui, lui, est mis sur pause.

Le casse-tête de la quarantaine

Aujourd'hui, six mois après le semi-confinement, les difficultés rencontrées sont toujours nombreuses et de nouvelles problématiques continuent d'émerger. Certains pays sont maintenant déclarés « à risque » et les personnes qui les quittent, souvent en raison de conditions de vie compliquées, doivent être mises en quarantaine.

Notre structure ne permet pas cette mise en quarantaine. Le lieu réquisitionné à cet effet par la Ville ferme et les personnes concernées se retrouvent sans solution pendant les dix jours nécessaires au respect des mesures exigées. L'équipe fait face à une situation inédite, puisque la liste d'attente se constitue en grande partie de personnes qui répondent aux critères d'accueil mais ne peuvent être accueillies.

Les personnes qui fréquentent le centre se retrouvent alors dans un entre-deux institutionnel, creusé encore davantage par les mesures préventives visant à endiguer la pandémie. Elles restent absentes des dispositions et aides exceptionnelles décidées par le gouvernement suisse.

L'urgence de pérenniser les ressources

Ces écueils ne sont pas nés de la situation sanitaire, mais ils sont exacerbés par cette crise et ils semblent confirmer les préoccupations que des institutions œuvrant dans le sans-abrisme soulèvent depuis longtemps. Si l'on continue de déléguer aux villes et aux associations la prise en charge des personnes sans-abri, sans soutien cantonal et fédéral, les associations continueront de travailler avec des ressources insuffisantes et ne pourront répondre aux nouveaux besoins qui émergeront de cette situation de crise. Les mesures mises en place par les cantons, en matière tant de nombre de places d'hébergement que de durée d'accueil des personnes très précarisées, doivent être pérennisées et il est nécessaire que les organismes étatiques prennent également des décisions en faveur des personnes au statut légal précaire ou inexistant, jusqu'alors mises de côté.

Cet article appartient au dossier spécial «Travail social et Covid-19» coordonné par la Haute école de travail social Fribourg et REISO.